



Commission Paritaire Professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois

**RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITES
2010**

3ème exercice

I. Organisation de la CPP

I.1 : Historique

Suite à l'entrée en vigueur de la CCT au 1^{er} janvier 2008, la CPP a été constituée en association au sens des articles 60 et suivants CCS, le 4 février 2008 à Prilly.

I.2 : Composition et fonctionnement de la CPP / membres et suppléants

Plateforme employeurs (PFE) :

AVASAD : Mme Béatrice Depeursinge, M.Benoît Porchet et Mme Monique Moser-Boujol, suppléante (jusqu'au 30.09) à qui Mme Sandra Farris a succédé

AVDEMS : MM.Tristan Gratier et Pierre-Yves Rémy et Mme Céline Fonferrier, suppléante

FEDEREMS : MM. Bernard Russi et Jean-Louis Zufferey

FHV : MM. Daniel Drainville, Robert Meier et Franco Prisco, suppléant

Plateforme travailleurs (PFT) :

APEMS : Mme Pascale Maire

ASE : Mme Sylvie Meyer

ASI : Mme Francine Jecker

Avenir Social : Mme Vera Huber-Simao

SSP : Mme Solange Kunz-Giesen (jusqu'au 31.05) à qui Mme Christiane Viret a succédé, M. Pierre-Yves Oppikofer et Mme Maria Pedrosa, suppléante depuis le 01.01.10.

SYNA : MM. Thierry Lambelet et Fernando Ferreira, suppléant

SUD : MM.Bernard Krattinger et Marc Oran, suppléant

Durant cet exercice, la présidence a été exercée par M. Jean-Louis Zufferey et la vice-présidence par M. Bernard Krattinger.

Le bureau de la CPP, constitué du président, du vice-président et de la secrétaire, s'est réuni 11 fois pour traiter les affaires courantes et pour organiser les 11 séances plénières du 3ème exercice de la CPP.

I.3 : Secrétariat

Le travail de secrétariat fait l'objet d'un contrat de prestations entre la FHV et la CPP. Le secrétariat assure l'organisation et le suivi des séances du bureau, de la CPP et des quatre sous commissions. Il assure les relations avec tous les partenaires externes de la CPP. Il organise les contrôles des établissements et administre le site internet de la CCT. Il est en charge de l'établissement des comptes, budgets et bilans de la CPP.

II. Activités de la CPP

II.1 : Sous commissions (SC)

Les quatre sous commissions (SC) ci-dessous se sont réunies durant l'exercice dans un état d'esprit constructif et partenarial.

La SC d'examen des modifications et nouveautés / 6 séances

La SC d'examen des objets d'interprétation de la CCT / 3 séances

La SC d'harmonisation de la classification des fonctions / 4 séances

La SC de suivi des contrôles / 14 séances.

II.2 : Modifications et interprétations de la CCT

Un avenant à la CCT a été adopté par les parties contractantes :

L'alinéa 1bis concernant le salaire afférent aux vacances a été ajouté à l'art.3.6 de la CCT. L'annexe 4 a été complétée des éléments précisant le calcul du salaire afférent aux vacances.

La CPP n'a été saisie d'aucune demande d'interprétation.

II.3 : Perception de la contribution professionnelle

La perception de la contribution professionnelle a été, cette année encore, effectuée par la fiduciaire Swissbusiness, à Bussigny. Le taux de la contribution professionnelle a été maintenu à 0.03% de la masse salariale soumise à la CCT.

Cette contribution professionnelle a été prélevée auprès des 127 employeurs des 4 associations faïtières patronales et des 3 réseaux de soins adhérents à la CCT et de leur personnel. Elle s'est élevée à Fr. 245'076.35, en augmentation de 5% par rapport à l'exercice 2009.

La CPP a apprécié le respect par les employeurs des délais de réponses et de paiements.

II.4 : Contrôles conventionnels

Jusqu'en mai, la Sous Commission des contrôles (SC) a poursuivi et terminé le travail d'élaboration des différents outils nécessaires aux contrôles conventionnels des institutions soumises à la CCT. Les contrôleurs des deux plateformes ont été désignés, à savoir : Mmes Beck, Jaboyedoff et Viret, et M.Oran pour la PFT.

Mmes Flaction et Schnitzler et MM. Despont et de Luze pour la PFE.

Pour tester les différents outils, la SC a procédé en février, à un contrôle test auprès d'un établissement de la FEDEREMS.

En juin, la SC a procédé au premier tirage au sort de 12 établissements à contrôler : 2 membres de l'AVASAD, 6 de l'AVDEMS, 3 de la FEDEREMS et 1 de la FHV.

En juin également, les huit contrôleurs ont participé à leur deuxième journée de formation consacrée aux aspects organisationnels des contrôles.

Entre le mois d'août et le mois de décembre, 12 contrôles conventionnels se sont déroulés. De manière générale, les contrôleurs ont relevé la bonne qualité de la collaboration et de l'information mise à leur disposition par les établissements lors de ces contrôles.

Au cours du deuxième semestre, sur la base des documents de contrôle complétés, la SC a procédé au suivi des contrôles. Elle a donné un point de situation de ce suivi lors de chacune des séances de la CPP.

En décembre, un deuxième tirage au sort a désigné les 12 établissements à contrôler au cours du 1^{er} semestre 2011.

II.5 Grilles internes de classification

Au premier trimestre, chaque faïtière, ainsi que les réseaux de soins, ont établi une grille interne de classification, compatible avec la grille générique commune, en définissant pour les classes génériques leurs propres fonctions et classes, ainsi que les critères d'attribution de ces classes et les critères de progression.

En mars, la SC d'harmonisation de la classification des fonctions a examiné la conformité des grilles internes avec la grille générique. Après divers aménagements, la conformité des grilles internes a été établie. Ces grilles ont été publiées sur les sites de chaque faïtière en juin 2010, et mises en lien depuis le site de la CCT.

II.6 : Divers

La CPP, son bureau et son secrétariat, ont également accompli les tâches suivantes :

- Traitement de la problématique de la protection des employés en cas de dénonciation d'actes de maltraitance ou de soins dangereux sur la base d'un premier avis de droit sollicité par la PFE, puis sur la base d'un avis de droit complémentaire demandé par la PFT.
- Traitement du thème du processus décisionnel relatif à une modification de la CCT en cas de non unanimité des parties signataires. La pratique n'a pas été modifiée. Tout avenant à la CCT doit être accepté à l'unanimité des parties signataires.
- Suivi d'un dossier transmis par le Service de l'Emploi de l'Etat de Vaud, concernant une problématique de rémunération d'une stagiaire. Cette situation a été réglée en fin d'année.
- Suivi du dossier et échange de correspondance avec les services concernés du DSAS, concernant l'application de la diminution de l'horaire hebdomadaire de travail à 41h30 au 01.01.2009.
- Suivi intensif de la transmission des politiques de formation des établissements au secrétariat. A fin 2010, la CPP était en possession de la majorité des politiques de formation.
- Contacts divers avec des entités du domaine sanitaire vaudois, envisageant d'adhérer ou de se soumettre à la CCT.
- Discussions paritaires sur le mode d'application de l'octroi de l'annuité, l'une des faïtières n'appliquant pas la même méthode que les trois autres.
- Mise à jour du texte de la CCT.
- Suivi et mise à jour du site internet de la CCT (www.cctsan-vaud.ch). Le site a été visité 19'655 fois durant l'exercice 2010, soit une augmentation de 80% par rapport à 2009.

III. Comptes et bilan de la CPP

III.1 Compte d'exploitation 2010 (en francs)

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-------------------|------------------------------|-------------------|
| Impression des CCT | 6'859.50 | Contribution professionnelle | 245'076.35 |
| Charges diverses | 36'556.65 | Intérêts | 226.65 |
| Secrétariat : prestations /matériel | 96'394.75 | | |
| Prestations de la fiduciaire | 6'484.20 | | |
| Indemnités CPP /sous commissions/ bureau | 64'800.00 | | |
| Résultat | 34'207.90 | | |
| Total | 245'303.00 | Total | 245'303.00 |

III.2 Bilan au 31.12 2010 (en francs)

| Actif | | Passif | |
|--------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| Trésorerie | 194'468.05 | Passifs transitoires | 68'566.40 |
| Débiteurs | 31'312.75 | Réserve | 50'000.00 |
| | | Capital | 100'942.50 |
| Total | 219'508.90 | Total | 219'508.90 |

III.2 Rapport des contrôleurs de comptes



Aux membres de la CPP

Prilly, le 14 avril 2011

Révision des comptes 2010 de la Commission Paritaire Professionnelle de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 des statuts du 4 février 2008 de la CPP, et selon la décision prise au PV de la séance CPP du 1er décembre 2010, les soussignés ont effectué le contrôle de la comptabilité et des comptes annuels de la CPP (Commission Paritaire Professionnelle), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

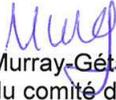
Sur la base des pièces comptables fournies, du bilan et du compte de pertes et profits, nous, Mme Murray-Gétain, membre du comité de l'ASI, et M. Stéphane Chevalier, économiste à l'AVDEMS, avons procédé à des analyses et examens par sondages de manière suffisante à pouvoir former notre opinion.

Nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et d'en donner décharge à la CPP.

- | | |
|--|-----------------------|
| - le total du bilan s'élève à : | Fr. 219'508.90 |
| - dont le compte d'exploitation présente pour l'exercice 2010 un excédent de recettes de | Fr. 34'207.90 |


Stéphane Chevalier
Economiste à l'AVDEMS


Nathalie Murray-Gétain
Membre du comité de l'ASI

Annexes :

- Bilan
- Compte d'exploitation